

## **Du parc à la nature sauvage**

**Bourgeois et nature au tournant du XXe siècle  
au château de Lunel-Viel**

**Sciences humaines et sociales**

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

## Soumettre la nature à une ambition bourgeoise

Parler de château viticole en Languedoc amène en premier lieu à se référer à la centaine de châteaux de la campagne biterroise et narbonnaise dont Catherine Ferras a dressé la typologie en 1989<sup>1</sup>. C. Raynaud et I. Cellier en expliquent l'origine :

« Phénomène majeur de l'économie méridionale sous le Second Empire et le début de la III<sup>e</sup> République, la monoculture de la vigne produisit, on le sait, une prospérité subite dans les campagnes, source d'enrichissement pour les grands propriétaires. Ainsi les paysages languedociens reçurent-ils une nouvelle parure, des châteaux dans la construction desquels furent investis les confortables profits du vignoble. »<sup>2</sup>

Cela fut moins le cas cependant dans la partie orientale du Languedoc, dont la structure foncière était beaucoup plus morcelée et qui se trouva surtout en première ligne face à la propagation du

phylloxera. Retirant moins de profit de leur propriété qu'en Biterrois mais participant de cette vogue pour l'ostentation et le plaisir de vivre en milieu campagnard, les propriétaires optèrent plus souvent pour l'embellissement de vieux domaines que pour la construction. Ce fut le cas du château de Lunel-Viel.

### 2.1. Un domaine en Petite Camargue

La situation du château de Lunel-Viel est d'autant plus intéressante à observer dans notre questionnement sur le rapport de la bourgeoisie à la nature, qu'il s'inscrit dans un paysage, la Petite Camargue, où les terres cultivées l'ont de tous temps disputé aux lagunes. Nature domestiquée contre terre sauvage, nous voici d'emblée au cœur du sujet. (Fig. 3)



Fig. 3 – Localisation de Lunel-Viel et de la Camargue avec les lieux cités dans le texte. © Maëlle BANTON



Tony Rey et Stéphanie Defossez<sup>3</sup> montrent bien l'évolution du trait de côte de cette partie de la Camargue qui conduisit du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, sous l'influence de facteurs aussi bien naturels qu'anthropiques, à une transformation progressive du paysage. Situé à l'ouest du Petit-Rhône et à l'est du Vidourle, ce territoire concerne principalement le sud du Gard mais s'étend également sur l'est de l'Hérault. Il offrit aux propriétaires du château l'opportunité de développer la viticulture mais aussi de pratiquer leurs activités de loisir privilégiées, chasse, ornithologie et bouvine, dans de vastes étendues sauvages.

La diversité biologique et surtout ornithologique qu'offre en effet la Camargue devait justifier que l'on crée dès 1927 la « Réserve zoologique et botanique » qui devint en 1975 la « Réserve Naturelle Nationale ». Créé également en 1975, le Conservatoire du Littoral eut et a toujours actuellement pour mission de protéger, entre autres, les zones humides du littoral « riches aux plans faunistique, floristique et paysager » dont certaines, comme la Camargue gardoise, « revêtent une importance internationale pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux »<sup>4</sup>. Si le « Parc Naturel Régional de Camargue » créé en 1970 couvre la majeure partie de la Grande Camargue, le secteur de l'étang du Scamandre, situé en Petite Camargue gardoise et terrain de chasse privilégié de la famille Manse, ne sera classé « Réserve naturelle régionale » qu'en 2006<sup>5</sup>.

En 2014, la Camargue gardoise est devenue un espace protégé sous le label « Grand Site de France ». Cet espace lagunaire suscite de nos jours quantité de recherches scientifiques venues de tous les horizons, mais il semble utile d'en dresser le portrait à l'époque étudiée ici, le tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Et pour ce faire, deux sources potentielles : les peintures et les écrits de voyageurs, comme le souligne Dominique Ganibenc : « *Les récits de voyage et les peintures, jusqu'aux premières phases d'urbanisation du littoral à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, perpétuent la mémoire de ce paysage qui a radicalement changé. [...] [Ils] sont donc les révélateurs du rapport entre la société et la nature à un moment donné.* »<sup>6</sup>.

Jouant en quelque sorte le même rôle que les géographes ou ethnologues faisant découvrir le monde dans leurs descriptions et leurs croquis, D. Ganibenc montre que les artistes itinérants permirent de faire découvrir au public de l'époque, lors de salons mondains ou

d'expositions, des contrées françaises peu usitées jusque-là, en dehors des autochtones. S'il a choisi l'étude de peintures pour décrire le littoral héraultais, c'est dans les lettres de Léon Manse mais surtout dans la littérature qu'ont été puisées pour notre part les descriptions que firent de la Camargue des voyageurs célèbres. Commençons par un peintre cependant, Vincent van Gogh<sup>7</sup> qui, dans son œuvre épistolaire s'émerveillait de retrouver dans le Midi des paysages similaires à ceux de son pays natal avec ses nombreux canaux, et écrivait à son frère le 9 juin 1888 :

« *Demain matin, de bonne heure, je pars pour les Saintes Maries au bord de la Méditerranée. [...] J'emporte trois toiles, mais je crains un peu qu'il y ait trop de vent pour peindre. On y va en diligence, on traverse la Camargue, des plaines d'herbe où il y a des manades de taureaux et des troupeaux de petits chevaux blancs à demi sauvages et bien beaux* »<sup>8</sup>.

Si le Rhône lui inspira sa fameuse « *Nuit étoilée* », Jules Michelet quant à lui en proposait une toute autre vision, comme il l'écrivait vers 1850-1860 dans son *Tableau de la France* : « *Ce Rhône, emporté comme un taureau qui a vu du rouge, vient donner contre son delta de la Camargue, l'île des taureaux et des beaux pâturages. [...] Franchissez les tristes embouchures du Rhône, obstruées et marécageuses, comme celles du Nil et du Pô.* »<sup>9</sup>.

Mais Charles de Varigny, diplomate et homme de lettres, explicitait en 1878 le rôle du Rhône dans la formation de la Camargue et n'hésitait pas à concéder à ces « *tristes embouchures* » une beauté singulière :

« *Le Rhône coule entre la Camargue à droite et la plaine de la Crau à gauche. Il a créé l'une et l'autre, comblant de ses alluvions ce vaste delta en pente douce ; substituant à la mer une mer de pierres et de cailloux roulés, terre incertaine, dubiumne terra sit an pars mari, écrivait Pline il y a plus de dix-huit cents ans. Depuis, la mer boueuse ou la terre flottante s'est tassée et consolidée ; [...] Si plate et si dénudée qu'elle soit, cette région n'est pas sans beauté. [...] C'est une terre primitive rappelant par ses grands espaces les steppes d'Asie, l'habitat du nomade, un monde en formation émergeant des eaux. « Nulle part dans cette immense plaine, dit M. Ch. Lenthéric dans son remarquable travail sur la région du Bas-Rhône, on ne rencontre le rocher. Partout la terre meuble, des alluvions récentes et des marais ».* »<sup>10</sup>





A la même époque, en 1869, Alphonse Daudet donnait une description digne d'une fiche anthropométrique, si elle ne dégageait une atmosphère proche de la représentation picturale. Il n'en confirmait pas moins ce constat d'immensité que présentait la partie sauvage de la Camargue et le sentiment de solitude qui en résultait :

*« Les terres cultivées dépassées, nous voici en pleine Camargue sauvage. A perte de vue, parmi les pâturages, des marais, des roubines, luisent dans les salicornes. Des bouquets de tamaris et de roseaux font des îlots comme sur une mer calme. Pas d'arbres hauts. L'aspect uni, immense, de la plaine, n'est pas troublé. De loin en loin, des parcs de bestiaux étendent leurs toits bas presque au ras de terre. Des troupeaux dispersés, couchés dans les herbes salines, ou cheminant serrés autour de la cape rousse du berger, n'interrompent pas la grande ligne uniforme, amoindris qu'ils sont par cet espace infini d'horizons bleus et de ciel ouvert. Comme de la mer unie malgré ses vaguelettes, il se dégage de cette plaine un sentiment de solitude, d'immensité, accru encore par le mistral qui souffle sans relâche, sans obstacle, et qui, de son haleine puissante, semble aplanir, agrandir le paysage. Tout se courbe devant lui. Les moindres arbustes gardent l'empreinte de son passage, en restent tordus, couchés vers le sud dans l'attitude d'une fuite perpétuelle... »*<sup>11</sup>

L'amour qu'il ressentait pour ce paysage où il aimait aller chasser, ne l'empêchait pas de voir la dimension tragique qu'il pouvait revêtir pour ceux qui y vivaient à demeure et devaient affronter la saison terrible que représentait l'été :

*« Le fait est que, l'été venu, quand les marais sont à sec et que la vase blanche des roubines (canaux d'irrigation) se crevasse à la grande chaleur, l'île n'est vraiment pas habitable. J'ai vu cela une fois au mois d'août, en venant tirer les hallebrands, et je n'oublierai jamais l'aspect triste et féroce de ce paysage embrasé. De place en place, les étangs fumaient au soleil comme d'immenses cuves, gardant tout au fond un reste de vie qui s'agitait, un grouillement de salamandres, d'araignées, de mouches d'eau cherchant des coins humides. Il y avait là un air de peste, une brume de miasmes lourdement flottante qu'épaississaient encore d'innombrables tourbillons de moustiques. »*<sup>12</sup>

La description qu'il fait de la famille du garde-chasse atteinte de la fièvre renvoie aux

propos du baron Louis de Rivière, qui décrivait en 1825 la Camargue comme le « *royaume de la misère et de la fièvre* »<sup>13</sup> à cause des fièvres paludéennes qui y sévissaient et faisaient fuir les habitants. La situation sanitaire n'avait guère évolué à la fin du siècle lorsqu'en 1883 le géographe Élisée Reclus cartographiait la surmortalité littorale<sup>14</sup>. Aussi, hormis les gardes-chasse, bergers ou éleveurs, la principale activité professionnelle qu'offraient les étangs à l'époque reposait sur la pêche, comme le montre le mémoire écrit par Paul Gourret en 1897, « *Les étangs saumâtres du Midi de la France et leurs pêcheries* »<sup>15</sup>, une activité que les membres de la bourgeoisie ne semblaient quant à eux que peu pratiquer, lui préférant la chasse, ancien privilège aristocratique. Cette immense réserve naturelle leur offrait en effet quantité de terrains de chasse et ils se regroupaient souvent pour les acheter et même pour partager les frais de l'emploi de gardes-chasse. Alphonse Daudet évoque le rôle de ces gardes-chasse qui, entre autres missions, donnaient « *des nouvelles de la chasse, le nombre des passages, les quartiers où les oiseaux voyageurs se sont abattus* »<sup>16</sup>. Les miasmes oubliés, on profitait de ces étendues presque vierges, où quelques cabanons servaient de rendez-vous de chasse. Ainsi Léon Manse, châtelain de Lunel-Viel, écrit-il en février 1922 :

*« Vous avez en effet des marais extraordinaires dans ce pays et des étangs qui au point de vue canards, sarcelles, foulques etc. etc. sont les plus beaux du Midi. Ces étangs sont dans les terres, à peu de kilomètres de la mer, et reçoivent par gros temps autant de gibier, si ce n'est plus, que ceux qui se trouvent au bord de la mer, le gibier trouvant plus d'abris et plus de nourriture. - Les marais dans le Gard partent de Beaucaire jusqu'à la mer en suivant un des bras du Rhône. Ce qui fait la supériorité de ces marais et de ces étangs c'est qu'ils sont alimentés par les eaux du Rhône ou du canal du Rhône à Cette, eaux douces qui font pousser l'herbe plus rapidement que dans les étangs ou marais alimentés par les eaux de la mer ou par les écoulements des eaux de pluie qui entraînent toujours avec elles le sel se trouvant à la surface du sol. »*

En 1928 cependant, un autre de ses courriers laisse transparaître l'inquiétude que l'avenir lui inspire, inquiétude partagée semble-il car c'est justement en 1927 que l'on classe une partie de la Camargue, comme noté précédemment, en réserve zoologique : « *Mais cette Camargue qui est le plus beau pays de nidification du Midi, perd tous*





les ans et perdra de plus en plus à cause des cultures, à cause du chemin de fer, à cause des routes. Heureusement que toutes les propriétés sont encore gardées, autrement il n'y aurait plus rien je crois. ». Il n'avait pas tort selon Raphaël Mathevet et Arnaud Béchet qui constatent, comme d'autres, qu'une meilleure gestion s'impose face aux problèmes que connaît actuellement la Camargue : « si nombre d'usagers constatent que la Camargue « vieillit », c'est-à-dire que la flore et la faune spécifiques de ce territoire ne se renouvellent que peu ou de moins en moins dans l'espace et le temps, il est sans doute le moment de revisiter la façon dont il est géré. »<sup>17</sup> Et ils vont, finalement, dans son sens quand ils relèveront un siècle après lui, que « certes, la Camargue regorge d'artifices, mais la Camargue sauvage et incertaine perdure. Et on le doit aussi bien aux efforts de certains grands propriétaires fonciers attachés à la terre et au sauvage, qu'aux écologistes de tout poil. »<sup>18</sup>

En effet, c'est dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que la Camargue se développe. Si la partie la plus marécageuse est classée Réserve zoologique et botanique en 1927, la monoculture de la vigne s'étend dans la plaine. Le virage de la monoculture est amorcé et, avec lui, comme le souligne Léon Manse, celui des infrastructures nécessaires à son déploiement, routes, chemins de fer. Les villages, les maisons, les domaines se transforment, faisant fond sur une prospérité économique que l'on croit éternelle. A Lunel-Viel, l'élément le plus emblématique de ce processus est le grand chai construit au sud du château par le père de Léon Manse, Paul Manse, après qu'il en ait hérité en 1872<sup>19</sup>.

La commune de Lunel-Viel, située sur les premiers coteaux et dans la plaine à la lisière des marais, est partie prenante de ce mouvement. Le village voit l'éclosion d'habitations spacieuses dont cette subite prospérité donne les moyens. En

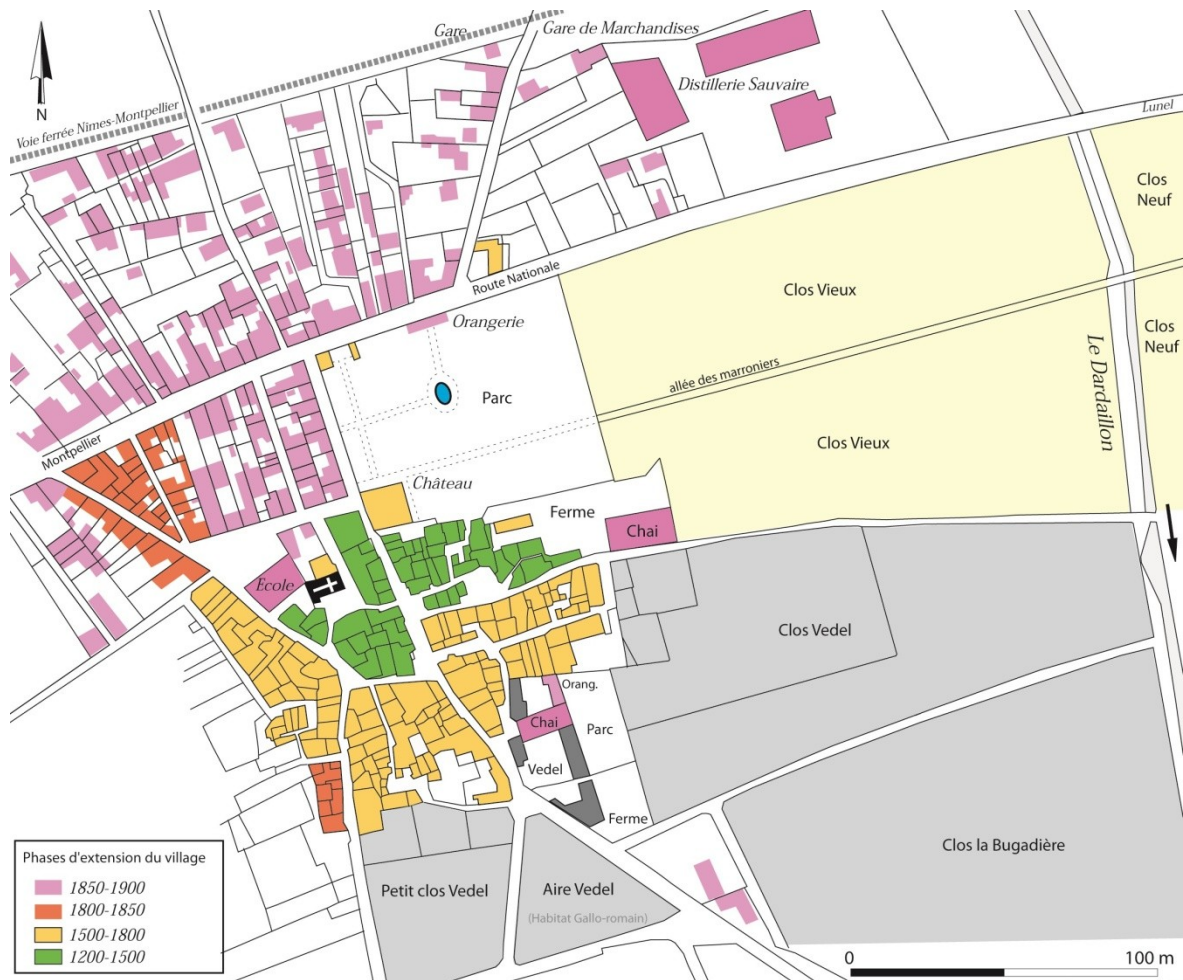


Fig. 4 - Le château au sein du village de Lunel-Viel, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Au sud-est le domaine Vedel.

© Claude RAYNAUD.



quelques décennies, le cadre villageois opère une mue avec la construction de bâtiments adaptés à la viticulture de masse et l'ouverture de larges rues conduisant à la gare où embarquent les barriques.

L'investissement des fortunes bourgeoises dans la terre, vieille tradition régionale, prend alors une ampleur inédite. *L'Annuaire de l'Hérault* de 1890 mentionne sur la commune sept domaines, ceux de la Tour de Farges, Mourgues, le Mazet, Nabrigas, Mas de Gachon, Font-Cendreuse et Vedel, aux côtés du domaine Manse, premier cité<sup>20</sup>. Leur nombre ne doit cependant pas faire illusion, ce sont, à l'échelle régionale, de petits domaines couvrant quelques dizaines d'hectares, 42 pour Manse, l'un des plus vastes pourtant. On est là très loin des surfaces domaniales du Biterrois ou du Narbonnais, qui se mesurent en centaines d'hectares. C'est que les 1 200 hectares que couvre la commune sont largement occupés par la micro-propriété villageoise, qui ne laisse guère d'opportunité à l'appétit de la bourgeoisie terrienne. Jouant des coudes et bénéficiant peut-être des abandons consécutifs aux crises viticoles des années 1870-1880, comme le souligne C. Ferras<sup>21</sup> sur le Biterrois, Paul Manse réussit l'exploit de réunir 17 micro parcelles qu'il remembre afin d'étendre deux clos viticoles attenants au château, couvrant au total 13 ha. **(Fig. 4)**

Cette interaction entre village et domaine joue aussi dans le cas du domaine Vedel, greffé comme le château au flanc du village mais du côté sud, de fraîche date comme le montre son absence sur la carte de Cassini à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le style des bâtiments domaniaux. Propriété d'une famille, les Giraud, de la bourgeoisie médicale montpelliéraine dont on sait l'importance dans cette ville, le domaine Vedel reproduit le même dispositif spatial qu'au château : à l'est d'une demeure spacieuse bien que dépourvue d'ostentation, se déploie un parc traversé par une allée de marronniers donnant à voir les clos viticoles qui couvrent une vingtaine d'hectares, jusqu'au Dardaillon. Comme au château, ces clos doivent leur nom aux hauts murs qui les ceignent, autre affirmation domaniale qui contraste avec l'absence de clôture dans le plat-pays villageois. Émergence tardive aussi pour les mas de Mourgues, Font-Cendreuse, Nabrigas et Gachon. Là, loin du village, l'ostentation joue moins, la résidence ne prend pas aussi nettement ses distances à l'égard des bâtiments agricoles : prospérité moindre ou austérité assumée ? La

seconde hypothèse tiendrait peut-être au fait que l'ostentation sociale s'imposait moins aux champs qu'aux portes du village, au bord de la route principale où les attelages domaniaux menaient grand train, mettant les badauds aux fenêtres.

Les domaines anciens sont présents hors du village, à commencer par celui de Cadoule, dans la plaine au sud, qui porte le nom d'une famille aristocratique mentionnée dès le XVII<sup>e</sup> siècle. A la même époque, au nord, le domaine de la Tour est propriété de la famille Farges, apothicaires et parfumeurs de Montpellier, avant d'appartenir à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la richissime famille Sabatier, plus connue par le faste déployé au château d'Espeyran, près de Saint-Gilles-du-Gard. Etabli comme le précédent au nord du village, le domaine du Mazet prend à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le nom de son propriétaire, Jean-Guillaume Bouquet, bourgeois de Lunel, personnage à l'origine de la notoriété européenne du muscat de Lunel. Au Mazet comme à la Tour, le vignoble occupe d'emblée la première place comme l'imposent les terroirs pierreux et arides, où le cépage muscat est particulièrement adapté : après Bouquet, Sabatier œuvrera sous le Second Empire à la reconnaissance de ce nectar. François Sabatier (1818-1891) se distingue de la bourgeoisie foncière locale par sa fortune et sa formation intellectuelle. A l'opposé des Manse chasseurs, c'est un amateur d'art ami d'artistes et de personnalités qui fréquentent le petit château de la Tour de Farges où il s'est retiré après le coup d'État de Napoléon III, notamment Gustave Courbet, Jules Michelet et Karl Marx. Ce domaine sera le seul à survivre comme tel aux crises viticoles qui émailleront la région dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que les domaines voisins se fractionneront au fil des générations, leurs bâtiments réorganisés pour l'hébergement. Le château de la famille Manse n'échappera pas à cette érosion de l'histoire.

## 2.2. Un château aux origines incertaines

Si sa tour laisse penser, avec ses airs de vieux donjon, que le château date du Moyen-Age, il n'en est rien. Celui-ci, malgré les créneaux qui ornent sa façade, est pour l'essentiel une construction des années 1890 dans le goût de l'époque pour le médiéval. L'examen de son architecture indique toutefois des éléments primitifs datant du XVI<sup>e</sup> siècle, et qu'elle connut plusieurs phases de construction, empruntant le style architectural



montpelliérain de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle pour son escalier, et établissant une symétrie par une aile orientale au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est cependant sur le complot de 1681 que l'on trouve la première trace attestant de l'existence du château, ou tout au moins de l'existence d'une demeure aristocratique, puisqu'il appartient à l'époque à la famille Trémolet, de noblesse récente. Même si elle n'y habite pas de façon permanente et met régulièrement l'exploitation en fermage, elle commence à transformer la résidence en château en faisant construire principalement un escalier monumental. **(Fig. 5)** Le domaine, qui représente la principale métairie du village, couvre une quarantaine d'hectares, principalement plantés de céréales et de quelques vignes. En ce qui concerne le parc, une description très succincte y mentionne un puits à roue, une basse-cour où est bâti un pigeonnier, et un jardin. **(Fig. 6)** Peu d'agrément, malgré la construction en 1673 d'une glacière. On y mentionne aussi un moulin à huile.



**Fig. 5** - L'escalier monumental du XVII<sup>e</sup> siècle (1994).  
© Claude RAYNAUD.

« Noble Jean-Louis de Trémolet, seigneur, haut justicier de Lunel-Viel, lieutenant pour le roi en la cité de Montpellier. Premièrement, une maison où est basti son chastau, court et petit



**Fig. 6** - Dans le parc, le pigeonnier dans son état actuel (2023) © Isabelle CELLIER.

*jardin, le tout joignant confront du levant soy même, du couchant la carrière (rue) et le restant de la base court quet noble où est basti le pigeonnier ».*

Un siècle plus tard, en 1785, un riche bourgeois conseiller à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, Jean-Jacques-Louis Durand, en fait l'acquisition, un placement en réalité car il n'y réside toujours pas. **(Fig. 7)** Le



**Fig. 7** - Portraits de Jean-Jacques-Louis Durand (pastel de Joseph Boze) et de son épouse (miniature anonyme) (non datés).  
© coll. Raymond DURAND.





livre qu'a consacré Jacques Caillé à ce bourgeois, élu maire de Montpellier qui finira sur l'échafaud, donne un ordre d'idée de la grandeur du domaine d'alors. Parmi ses nombreuses propriétés, figurent en effet :

« *Le château de Lunel-Viel avec environ vingt-cinq hectares de bonnes terres ; [...] une « ménagerie modèle » à Lunel-Viel, c'est-à-dire un centre d'élevage de bovins et de volailles, avec quelque trente-cinq hectares de champs et de vignes* »<sup>22</sup>.

Lorsque J.-J.-L. Durand est arrêté en 1793 et transféré vers Paris, il fait une halte prolongée au château sous prétexte de maladie. Malgré les conseils de sa femme lui disant de profiter de la proximité avec les étangs et la mer pour passer à l'étranger, il choisit de continuer sa route pour affronter son jugement. Mal lui en prend car il est condamné et ses biens confisqués et évalués, le château et les terres attenantes à 182 000 livres, la ménagerie à 150 000 livres. A l'historien malheur est bon car l'annonce de la vente de ces biens comme biens nationaux permet de préciser en quoi ils consistaient :

« - 1<sup>er</sup> lot : *une superbe maison de maître [...], à laquelle est joint un jardin avec un puits à roue, une ménagerie, écurie, basse-cour, moulin à huile. 72 sétérées de terres labourables dont certaines sont semées en sainfoin, un pré, 112 sétérées de vignes, 18 set. d'olivettes, 48 set. de bois.*

- 2<sup>ème</sup> lot : *une superbe ménagerie en deux corps de bâtiments où sont des écuries, remises, bergeries, greniers à foin, cuves vinaires, celliers, [...] 150 sétérées de terres labourables, vignes entourées d'une grande quantité d'oliviers pouvant fournir 150 cartes d'huile.* »<sup>23</sup>

S'en suit la liste des biens meubles, dont des mules, brebis et agneaux, des outils aratoires, des tonneaux, des draps etc. dont la vente est annoncée sur deux affiches placardées dans la commune de Lunel-Viel. Les deux lots immobiliers sont quant à eux vendus aux enchères et attribués en 1794 aux plus offrants, des négociants.

En 1812 ils sont cependant rachetés, par adjudication, par Marie-Pauline de Barbeyrac de Saint-Maurice, la veuve de J.-J.-L. Durand pour la somme de 35 200 F, le propriétaire d'alors, J.-F. Gausson, ex-chargé des affaires de France en Suède, n'ayant pas pu payer une créance de 14 000 F. Et c'est à cette occasion qu'un inventaire

des biens est dressé par un notaire. L'Extrait du registre des hypothèques de Montpellier présente ainsi un descriptif de toutes les parcelles dépendant de la propriété, mais surtout de celles se trouvant à l'extérieur, et peu de celles qui entourent le château. Elles couvrent 47 hectares, dont 32 réservés aux céréales et 9,9 à la vigne et aux oliviers. L'Extrait du registre révèle aussi la présence près du château d'un jardin potager « *composé d'un puits à roue* », d'une maison du jardinier et d'une basse-cour « *aujourd'hui parterre* » et précise leur surface :

« *Maison de ménagerie, basse-cour, moulin à huile, cave et cellier : 15a* »

« *château, basse-cour, cellier et grenier : 12a* »

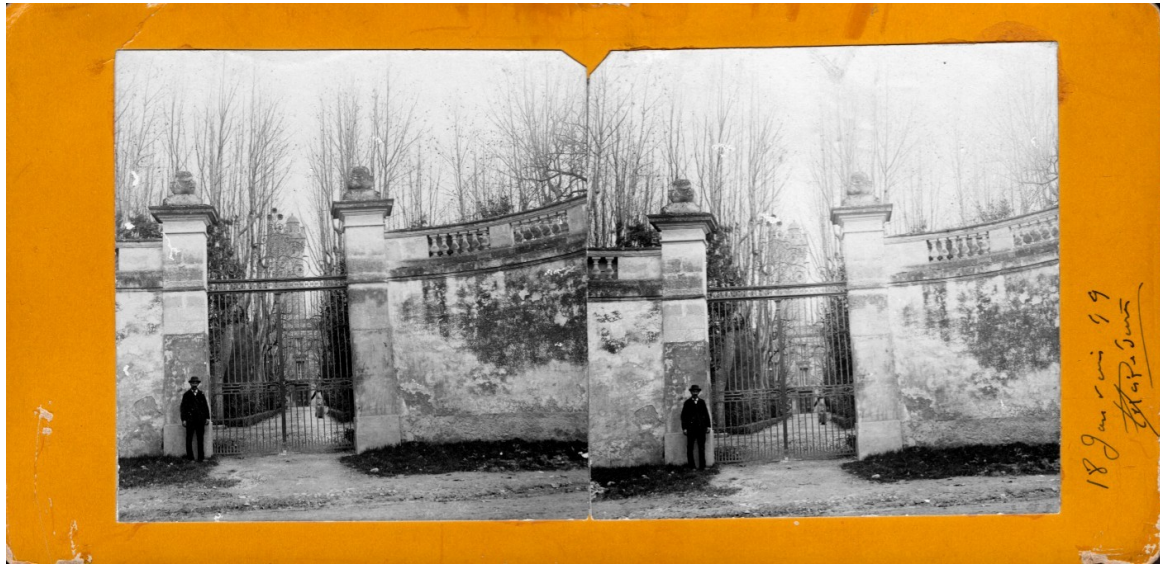
« *jardin potager, puits à roue, maison du jardinier, puits et cuves : 1ha 50a* »

... *le tout couvrant 1ha 77.*

Si les documents d'archives n'en disent pas plus, le relevé de l'implantation des espèces végétales dans le parc dressé en 2008 par Michel Valantin<sup>24</sup>, de l'association « *les Écologistes de l'Euzière* », a permis de bouleverser la vision généralement admise d'un parc qui n'aurait été créé qu'à partir des années 1870. Il est vrai que la fin du XIX<sup>e</sup> siècle montre qu'il subit de profondes modifications reflétant le goût de la bourgeoisie dont faisait partie le propriétaire d'alors, Paul Manse, pour l'ostentatoire : agrandissement en premier lieu, puis réaménagement par le tracé de nouvelles allées, la construction d'une nouvelle orangerie, d'un système d'irrigation propre à assurer la pérennité d'espèces typiques du goût de l'époque et configuration en jardins à la française et à l'anglaise à la mode d'alors. C'est en grande partie l'aspect qu'il présente encore aujourd'hui.

Mais de nombreuses survivances selon M. Valantin, comme les chênes verts et filaires à feuilles larges, par exemple, ainsi que le tracé ancien du parc, témoigneraient d'un aménagement de style classique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Qu'il n'ait pas été mentionné en tant que « *parc* » dans les documents, où l'on ne parle que de « *jardin potager* », ne doit pas faire oublier que la demeure était occupée par des châtelains sensibles à un environnement agréable et signe de prestige social. A ce point sensibles que dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en atteste le portail donnant sur la route royale, fut aménagée par





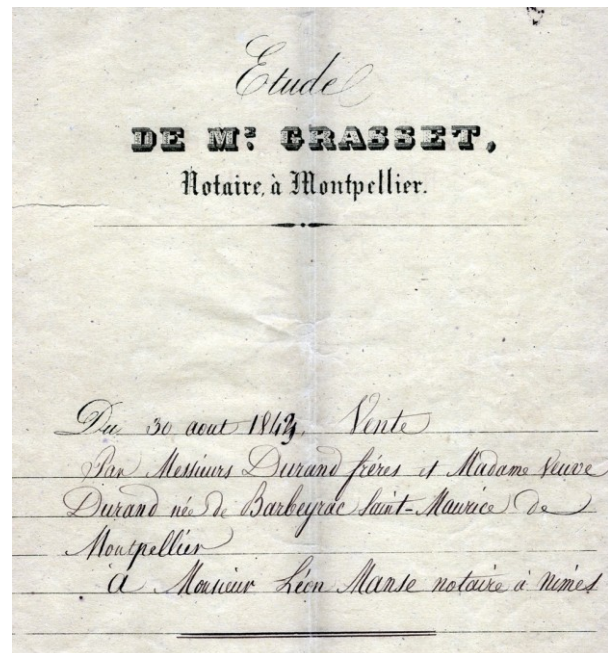
**Fig. 8** - Portail d'entrée du XVIII<sup>e</sup> siècle ouvrant sur l'allée principale (couple stéréographique (18 janvier 1899)). © Fonds Manse.

J.-J.-L. Durand l'allée majestueuse menant à l'entrée principale du château. **(Fig. 8)** Des piliers monumentaux entouraient désormais un portail qui s'ouvrait sur une allée bordée d'une triple rangée de platanes offrant une vue exceptionnelle sur la demeure. Une demeure dont on transféra d'ailleurs la façade de l'est au nord, pour qu'elle se présente à la vue depuis la route royale, devenue depuis Nationale 113. Paul Manse, lorsqu'il se lança à son tour dans l'aménagement du parc, ne partait donc pas de rien. Il sut utiliser les espèces existantes pour compléter sa création d'un parc répondant à tous les critères bourgeois de l'époque, concrétisant son rêve dans le plan général dressé en 1895. Avec quelques touches plus récentes, le parc actuel du château se présente ainsi qu'un monument archéologique dont les strates successives se lisent dans les assemblages végétaux.

### 2.3. Du domaine au château viticole

Lorsque le père de Paul Manse, le premier Léon Manse de l'histoire du château, notaire puis juge au tribunal civil de Nîmes, achète le domaine du château en 1843, celui-ci doit présenter la même configuration qu'en 1812. L'acte d'achat en effet donne une description du parc correspondant au tableau que présente celui de 1812. **(Fig. 9)** La propriété avait pour limite à l'est le ruisseau du Dardaillon, à l'ouest l'actuelle avenue du Parc, au nord la Nationale 113 et au sud l'actuelle rue du Dardaillon, dite alors

« chemin vieux de Lunel-Viel à Lunel la Ville », chemin vicinal n°13. Jusqu'à la mort de Léon en 1872, rien ne bougera. Par contre, lorsque son fils Paul, avocat à la cour de Nîmes, hérite, il n'a de cesse d'agrandir la propriété, entreprenant un long travail d'achats de terrains et même de biens immobiliers qui la joutent. Il entreprend tout d'abord de restructurer les terres agricoles communément appelées le « Clos Vieux » qui prolongent le parc et remplace les céréales



**Fig. 9** - Acte d'achat du château par Léon Manse du 30 août 1843. © Fonds Manse.



par la vigne. Poursuivant de 1883 à 1888 la rationalisation de son exploitation avec l'achat successif de 17 parcelles, il constituera par cette opération de remembrement le « *Clos Neuf* », délimité par le Dardaillon à l'ouest, la route nationale au nord et le chemin vieux de Lunel-Viel à Lunel la Ville au sud. Ayant ainsi multiplié par deux la surface du domaine accolé au château par le seul côté où une expansion était possible, il reliera les deux clos par un pont provisoire en bois lancé sur le Dardaillon, qui sera remplacé peu après 1900 par le « *Pont de Fer* ».

Durant la même période, sa volonté d'agrandir le domaine par l'arrière, puisque cela lui est impossible par devant à cause de la route nationale, l'amène à acheter de vieux bâtiments à moitié écroulés qui longent le parc au sud-est du château à quatre propriétaires différents, bâtiments qu'il rebâtira en les unifiant pour les aménager en serre. **(Fig. 10)** L'appellation « *vieille serre* » qui lui est donnée a longtemps fait accroire qu'elle était antérieure à l'orangerie mais les actes de vente révèlent que ces achats sont faits en octobre 1885, 9 ans après la construction de cette dernière. On peut imaginer que comme la nouvelle orangerie correspondait surtout à un dessein ostentatoire, devenir une vitrine où afficher de



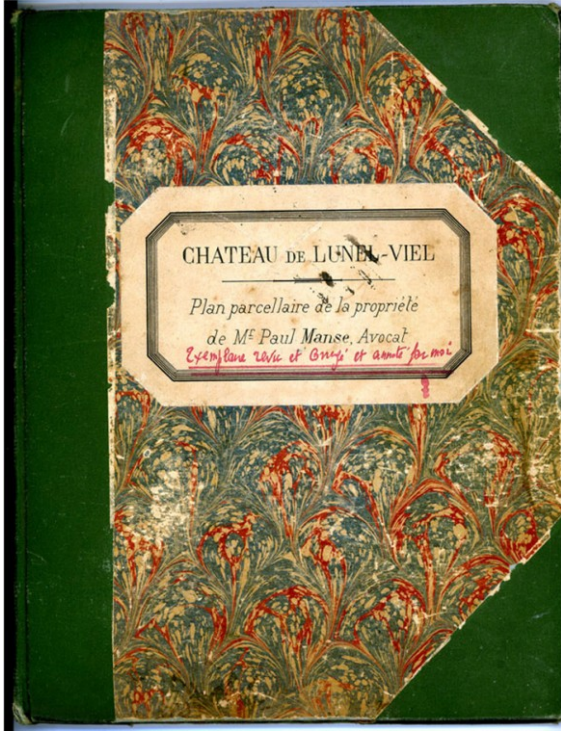
**Fig. 10** - Portail d'entrée de la vieille serre (2021).  
© Isabelle CELLIER.



**Fig. 11** - La tour du château en fin de chantier en 1896 ; un échafaudage est encore en place sur la face nord de la tour.  
Carte postale. © Fonds Manse.

nombreux orangers dans leurs vases d'Anduze, la vieille serre avait plutôt une destination utilitaire : pratiquer les boutures, faire les semis, comme l'indiquent de nombreuses annotations dans les semainiers... et même servir de buanderie !

Si le plan cadastral napoléonien de 1812 montre que l'arrière du château était accolé au village, Paul Manse achète ensuite, en 1894, l'immeuble auquel il est adossé pour le démolir et créer un passage. Décidant dans le même temps d'ériger une tour pour lui donner plus de caractère, le bâtiment se distinguera dorénavant des autres maisons du village et prendra sa véritable dimension de château : « *le statut de château revêt donc une portée symbolique, celui-ci devenant attribut de la grande propriété foncière et exprimant ainsi la distinction sociale du propriétaire* »<sup>25</sup>. **(Fig. 11)** Ce nouveau chantier manifeste ainsi une « ascension » architecturale que le propriétaire paiera cher selon la rumeur populaire, car il mourra pendant sa construction, en 1896, donnant raison à l'avertissement qu'on lui avait prodigué et qui est resté dans la mémoire collective du village : « *Monsieur, ne la faites pas bâtir plus haute que le clocher, cela vous porterait*



**Fig. 12** - Couverture du cahier cadastral du domaine.  
Couverture toilée, 27,5 x 22 cm. 1895.  
© Fonds Manse.

malheur ! »<sup>26</sup>. S'il ne la verra pas achevée, son petit-fils, Bernard de Montaut-Manse, avocat, félibre et manadier né au château, évoquera la tour dans deux poèmes adressés à des amis, confirmant ainsi la forte identité prise par le château dans le paysage :

« Des vignes lunelloises, – de ma tour et de mon clocher, – ... je t'envoie, mon beau félibre, – le salut de ma fière amitié... »<sup>27</sup>

« [...] Enfants d'un territoire – sur lequel les pins sombres de ton « Saint-Michel » – Et de mon « Lunel-Viel » la tour provençale, – dressent, dans l'azur, une pure couronne; – nous cheminons côte à côte vers les clartés de l'aurore ! »<sup>28</sup>

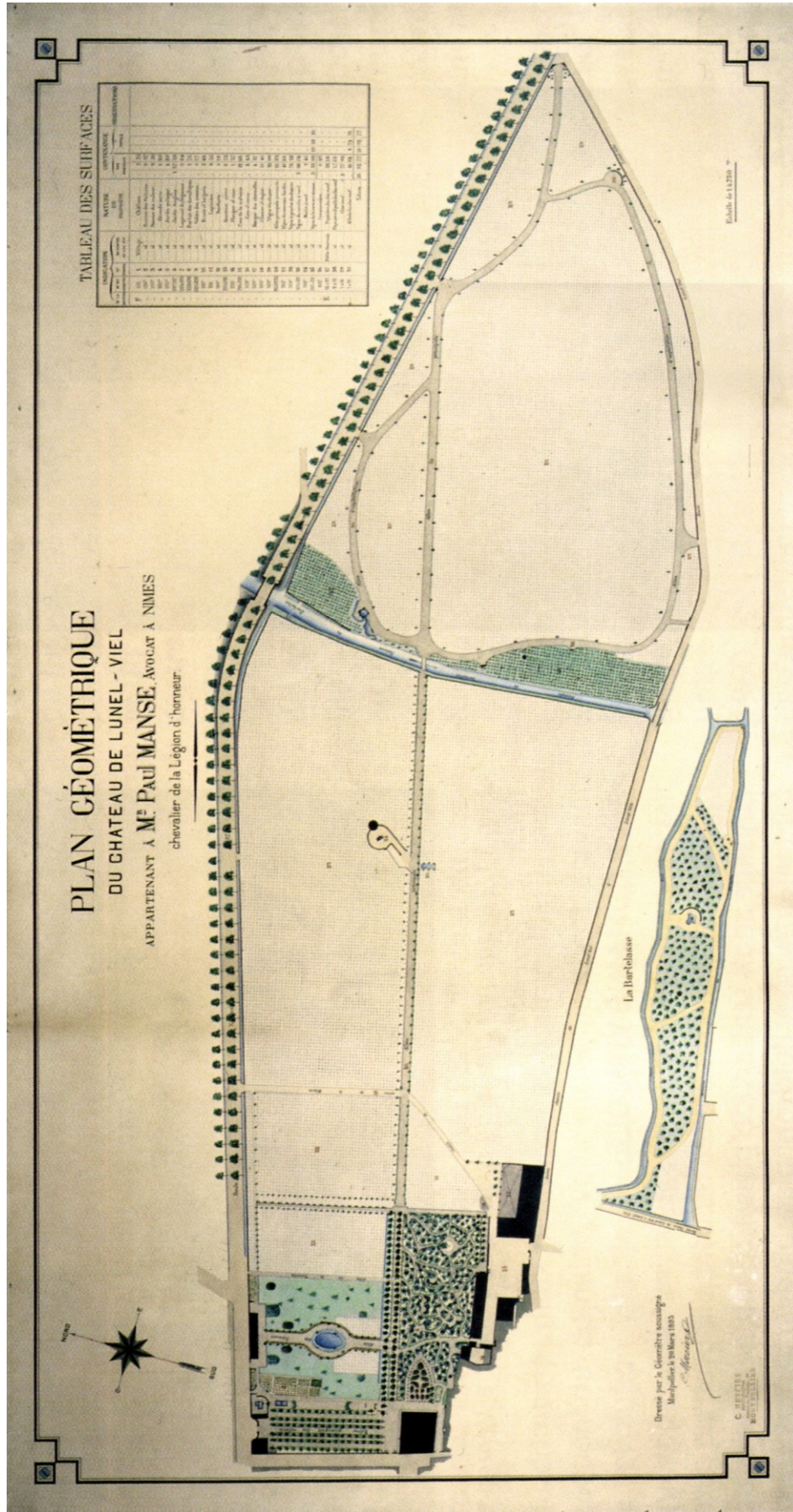
Un cahier contenant 19 plans et certifié par un géomètre de Montpellier, C. Mercier, le 20 mars 1895, présente le « Plan parcellaire de la propriété de Mr Paul Manse, Avocat », sur la couverture duquel Paul Manse a ajouté en rouge : « Exemplaire revu et corrigé et annoté par moi ». (Fig. 12) Y figurent en effet outre les plans des

feuilles manuscrits apportant des précisions sur chaque parcelle, comme le nombre de pieds de vigne qu'elle contient, et même un croquis préparatoire au plan définitif du Clos Neuf.

Si le « plan d'ensemble de la commune de Lunel-Viel » présenté en première page montre que le domaine possède des parcelles sur l'ensemble du territoire, le remembrement opéré fait que l'essentiel se retrouve aux abords du château, avec le Clos Vieux et le Clos Neuf qui couvrent respectivement 7,73 ha et 5,77 ha. Les 18 feuillets suivants portent les plans parcellaires détaillés de chaque quartier cadastral, le dernier présentant un « tableau indicatif des surfaces » de chaque parcelle ou groupe de parcelles classées par quartier cadastral, avec la ou les cultures que l'on y trouve. Au total, le plan géométrique (grand plan général) qui est établi en 1895 et qui demeure le plan de référence, montre que le domaine couvre dès lors 42 hectares, 82 ares et 33 centiares, presque totalement couverts de vigne. (Fig. 13) Cela est peu par rapport aux centaines d'hectares que couvraient les mas de Marsillargues par exemple, mais en fait l'une des principales propriétés de la commune.

Ce plan très détaillé révèle aussi, et c'est ici que cela devient intéressant, la transformation qui a été opérée aux abords du château. Plus de basse-cour qui est désormais réservée à la ferme, mais l'aménagement d'un parc d'agrément, comportant un jardin mixte puisque constitué d'un grand parterre « à la française » et de bosquets « à l'anglaise », sans oublier tout de même une partie réservée au jardin potager et une autre à une vigne, symbole semble-t-il de la culture qui fait la prospérité du domaine. Ce nouvel aménagement dépasse en outre les abords même du château pour se poursuivre en une promenade entre les vignes jusqu'au ruisseau du Dardaillon qu'il longe jusqu'au bois de la Barthelasse jouxtant le Clos Neuf, au sud de la propriété, où l'on a aménagé un bassin. Tout est pensé pour que l'on vive des profits du domaine certes, mais surtout que l'on y vive bien, à l'abri des regards indiscrets... mais à la vue des représentants de la haute société que l'on va y inviter et qui attesteront de la réussite des aménagements et surtout, au vu des investissements qu'ils auront nécessités, de la réussite de son propriétaire !

~/~





## Notes

1. FERRAS, 1989
2. RAYNAUD, CELLIER, 2011, p.83
3. REY, DEFOSSEZ, 2022
4. BRUN, DELABIE, 2022, p. 108
5. GHIOTTI, 2022. La réserve naturelle volontaire a été créée le 10 novembre 1994. Le classement en réserve naturelle régionale est intervenu le 29 novembre 2006.
6. GANIBENC, 2022, p. 43-44
7. Vincent van Gogh privilégia surtout, à part ses vues du Rhône et du fameux pont-levant, la représentation des villes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer plutôt que de la nature camarguaise.
8. VAN GOGH, 1888
9. MICHELET, 1875, p. 40
10. HUREL, 2015, p. 81
11. DAUDET, 1895, p. 307-308
12. DAUDET, 1895, p. 317-318
13. RIVIÈRE, 1825
14. RECLUS, 1883
15. GOURRET, 1897
16. DAUDET, 1895, p. 307
17. MATHEVET, BÉCHET, 2020, p. 89
18. MATHEVET, BÉCHET, 2020, p. 88
19. RAYNAUD, CELLIER, 2011 ; CELLIER *et al.*, 2018
20. ANNUAIRE de l'Hérault, 1890
21. FERRAS, 2011
22. CAILLÉ, 1974, p. 14
23. ALARY, 1996, p. 75
24. VALANTIN, 2008
25. CÉSAR *et al.*, 2016, p. 7
26. GIRARD, 1987
27. DE MONTAUT-MANSE, 1913, p. 105
28. DE MONTAUT-MANSE, 1913, p. 191



# SOMMAIRE

~/~

Introduction.....	9
1. Nature domestiquée/nature sauvage, une dichotomie occidentale .....	13
2. Soumettre la nature à une ambition bourgeoise .....	19
3. Une transmission familiale de l'amour de la nature.....	31
4. La chasse, la nature sauvage à portée de fusil .....	47
5. Le parc, où nature rime avec culture .....	59
6. Entretenir la nature, un travail de tous les instants .....	81
7. Domestiquer la nature pour en tirer profit.....	93
8. Du statut de gentleman-farmer à celui d'exploitant agricole... pour quelle vision de la nature ? .....	109
9. Du privé au public... un aménagement identitaire de la nature .....	119
Bibliographie .....	135
Notices biographiques .....	139

1<sup>re</sup> de Couverture :

« Vue de la tour et du parc du château de Lunel-Viel en 1898. @ Fonds Manse »

Directeur de la publication  
Christian GUIRAUD

Coordinateurs de la rédaction  
Michel-Édouard BELLET,  
Guy LAURANS

Comité de rédaction  
Alain ALQUIER  
Rémi AZEMAR  
Hélène CHAUBIN  
Sandra CLOZIER  
Julien DUVAUX  
Jean-Claude FORET  
Raymond LOPEZ  
Christian ROCHE  
Jean SAGNES  
Jean-Paul VOLLE

Revue fondée en 1970  
par *Les Amis de Pézenas*,  
éditée par l'Association  
Études sur l'Hérault,  
avec le concours du Département.

Édition :  
Association Études sur l'Hérault  
Président d'honneur : Jean NOUGARET (†)  
Président : Christian GUIRAUD

Siège :  
Boîte postale :  
Études sur l'Hérault  
Maison départementale des Sports  
66, place Égalité  
34080 Montpellier

Couverture et mise en page  
Raymond LOPEZ  
Études Héraultaises

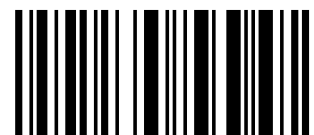
Impression  
ROLL'INDOC  
63, route de Béziers  
34430 Saint-Jean-de-Védas

Site internet  
<https://www.etudesheraultaises.fr>

Webmaster  
Raymond LOPEZ  
etudesheraultaises@gmail.com



Prix : 30,00€ TTC



16214609